Ukraine : adoption d'une loi visant à une meilleure résilience énergétique

Description

Une loi adoptée le 15 janvier 2025 vise à renforcer le système énergétique ukrainien. Si celui-ci est particulièrement ciblé par la Russie dans le cadre de la guerre, cette loi pense aussi l'après-guerre.

Rédigée avec le soutien d'experts du programme du PNUD « Green Energy Recovery », elle vise à promouvoir un système de production décentralisée plus résiliant en temps de guerre, à simplifier les connexions des nouvelles capacités de génération (notamment renouvelables) et à stimuler les investissements en améliorant la transparence (après la levée de la loi martiale, ces données étant critiques en temps de guerre).

Cela passe par cinq solutions principales : la mise en place de réserves de capacités sur la grille énergétique d'Ukrenergo, la simplification des conditions de production décentralisée, l'amélioration de l'efficience de la grille par la concentration des liaisons, l'établissement de données transparentes sur les infrastructures énergétiques – permettant une meilleure prise de décision pour les investisseurs et ainsi l'amélioration, après la levée de la loi martiale, de l'attractivité du secteur – et, enfin, la mise en place d'un meilleur cadre de coopération entre les consommateurs et les potentiels investisseurs des nouvelles infrastructures de génération d'énergie.

La loi traite aussi de la gestion de la dette d'Ukrenergo. Andriy Herus, chef du Comité sur l'énergie de la Verkhovna Rada, estime que « *le succès de ce document dépendra aussi de la clarté de sa mise en œuvre tant par les participants du marché public que privé et les organismes gouvernementaux* ».

Concernant les énergies renouvelables, de nombreux scandales entourent le « tarif vert », alors que l'achat par le gouvernement d'électricité de sources renouvelables à un prix délibérément élevé (pour encourager la décarbonation du mix énergétique) profite à des entreprises en lien avec des hauts fonctionnaires et parlementaires. Ce « tarif vert » a été reconduit en 2019 jusqu'en 2030.

Sources : *Interfax*, PNUD.

date créée
22/01/2025
Champs de Méta
Auteur-article : Nathan Hourcade